

DIAGNOSTIC EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES : KONGSBERG DRIVELINE SYSTEMS ATTEINT UN SCORE DE 92 POINTS SUR 100

**CONFORMEMENT A CE QUE PREVOIT LA LOI AVENIR PROFESSIONNEL DU 5
SEPTEMBRE 2018 ET DU DECRET DU 8 JANVIER 2019, KONGSBERG DRIVELINE
SYSYTEMS A CALCULE L'INDEX EGALITE FEMME-HOMME.**

Les indicateurs suivants ont été calculés :

- 1.** L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socio-professionnelle ;
- 2.** L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes ;
- 3.** Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris ;
- 4.** Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Kongsberg Driveline Systems atteint un score de 92 points sur 100, au regard du barème prévu par le Code du travail.

Voici le détail de nos résultats au 1er mars 2024 pour l'année 2023 :

	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - écart de rémunération	37	40
2 - écarts d'augmentations individuelles	35	35
3 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	15	15
4 - nombre de salariés de sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
INDEX (sur 100 points)	92	100